

# Le chêne dans la région de Baulmes

Autor(en): **Bornand, G.-H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **94 (1943)**

Heft 4

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784496>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

c) en agenceant le matériel d'une façon harmonieuse et de manière à réaliser à la longue l'équilibre du groupement végétal; d) en pratiquant les opérations culturales dès la naissance de l'arbre; e) sélection permanente, destinée à améliorer les qualités raciales des arbres et la structure du bois.

Toute l'action du sylviculteur se trouve renfermée dans trois opérations importantes : 1° le martelage (qui est la pierre de touche de tout l'édifice); 2° l'exploitation (haussée sur le plan de la culture); 3° opérations dans le recrû et préparations de futaie.

Seule la forme jardinée ou composée du peuplement est en mesure de réaliser ces divers postulats. Pour réussir, le traitement doit être expérimental, c'est-à-dire contrôlé. Nous entrons dans le domaine de l'aménagement. (A suivre.)

### Le chêne dans la région de Baulmes

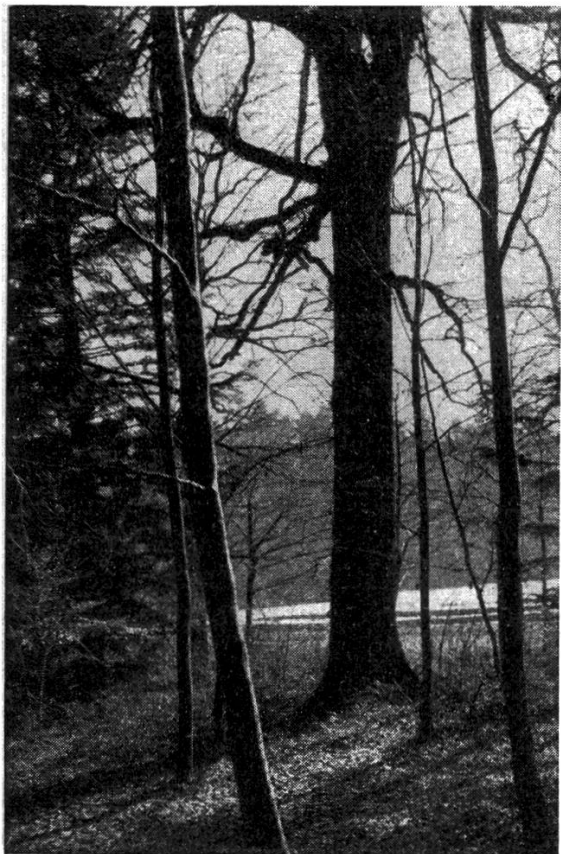
Dans les deux dernières publications des «Annales», M. K.-A. Meyer étudie l'évolution de la répartition des essences dans les forêts romandes, plus spécialement en ce qui concerne le *chêne*. La question étant d'importance, il nous a paru intéressant d'y revenir, non pour faire de la vaine critique, mais pour tenter d'apporter quelques éclaircissements à la solution d'un problème capital de l'histoire forestière. Le chêne, pilier de nos futaies de plaine, ancienne essence de base dans nombre de nos forêts, a droit aujourd'hui à toute notre attention. Et s'il nous est impossible actuellement de lui apporter les soins que nous lui devons, rien ne nous empêche de croire encore en des temps meilleurs, où le forestier pourra faire à nouveau de la sylviculture. Ce jour-là débutera — espérons-le — la revanche du chêne sur les essences qui tendent presque partout à le supplanter.

Dans la partie de son travail qui concerne la région de *Baulmes*, M. Meyer étudie un document daté de 962 et qui a passé dans l'histoire sous le nom de « Testament de la reine Berthe ». D'après cet écrit, qui est en réalité une charte de Conrad, son fils aîné, il est légué entre autres aux Clunisiens de Payerne, à un endroit désigné par « balmo », une maison et deux forêts, l'une de hêtre, l'autre de chêne.

Meyer, suivant en cela S. Combe, identifie le « balmo » du texte latin avec la localité de Baulmes. On peut en effet être fort tenté de le faire, par similitude de nom d'abord, ensuite parce qu'il s'y trouvait précisément un prieuré qui a dépendu de l'Abbaye de Payerne et qui possédait une forêt, ayant fort bien pu être boisée une fois ou l'autre de hêtre et de chêne. Or, de l'avis des historiens, il y a malheureusement bien des doutes quant à l'exactitude de cette interprétation. Tout d'abord, cette mention d'une « cellule de balmo qui serait très propre à recevoir des religieux » ne se trouve pas dans l'original de la donation; en outre, cette cellule, si elle peut désigner une petite église, ne peut guère s'appliquer à un monastère. Enfin, objection plus grave, les termes de la donation

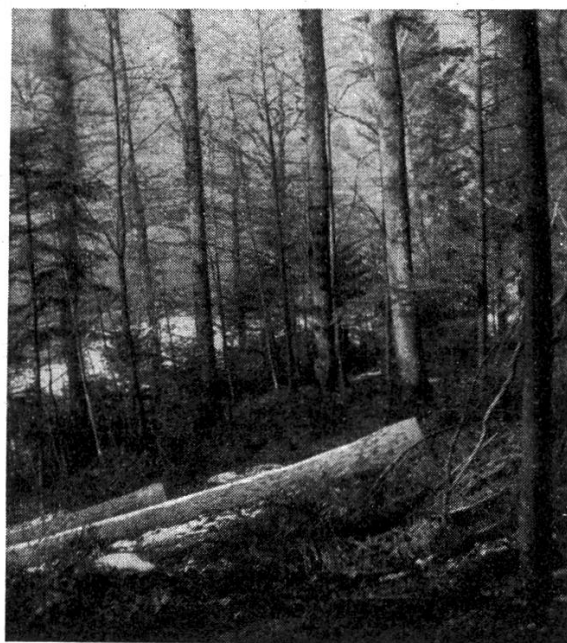
montrent que cette grotte n'était pas encore habitée par des religieux, alors que la fondation du Prieuré de Baulmes remonte à l'an 652.

M. Maxime Reymond, qui a étudié les origines du Prieuré, remarque que le roi Conrad, en même temps que cette « cellule », donna au couvent de Payerne Chiètres et ses dépendances; selon lui, c'est parmi celles-ci que devrait se trouver le « balmo » de la donation, qui serait aujourd'hui Ferenbalm ou la Baumette, près de Laupen. Cette explication semble



Phot. G.-H. Bornand.

Le plus gros chêne de la commune de Baulmes. Feurtille, div. 13. Circ. à 1,3 m. : 3,45 m. (Février 1943).



Phot. G.-H. Bornand.

Coupe de dégagement. Le chêne a été libéré des sapins qui pénétraient dans la zone des cimes. Feurtille, div. 12 (alt. 635 m.). (Février 1943.)

d'autant plus plausible que ce n'est qu'en 1123 que le Prieuré de Baulmes est mentionné, pour la première fois et sans confusion possible, parmi les dépendances du monastère de Payerne. On ne sait malheureusement ni comment ni quand la mutation est intervenue, ce qui ne nous permet pas de conclure avec certitude.

Mais, en admettant même que le document en cause concerne bien Baulmes, nous verrions dans la forêt décrite non pas les divisions de « Sous les Roches », ainsi que le fait K.-A. Meyer, mais bien plutôt le bois de Forel, comme l'a déjà relevé S. Combe. En effet, alors que le

second, actuellement forêt cantonale, a appartenu en fait au Prieuré, les premières ont de tout temps fait partie du domaine communal. La conséquence en serait l'abaissement d'au moins 350 m. de la limite atteinte par des peuplements de chêne dans la région, et l'abandon de la théorie qui verrait de tels peuplements sur le Chasseron.

Actuellement, si le chêne s'élève, par pieds isolés, jusqu'à près de 1000 m. d'altitude en dessus de la gare de Trois-Villes, il ne dépasse guère en peuplement les premiers contreforts et se maintient au bas des pentes. Une forêt d'une faible étendue se trouve ainsi incluse dans le Bois de Forel, div. 2, à l'altitude moyenne de 760 m. Que ces peuplements aient été plus étendus autrefois, tout permet de le croire, sans toutefois qu'aucune pièce ne puisse venir confirmer cette hypothèse.

Qu'en est-il du côté de la plaine ?

Actuellement, le chêne est représenté dans deux mas distincts, sis au sud-est et au nord-est du village, *Feurtille* et *Pipechat* pour le premier, *Sépey* pour le second; il y représente respectivement 27 et 30 % des tiges dénombrées, leur volume étant en 1938 de 3890 m<sup>3</sup>, se répartissant comme suit entre les trois classes de grosseur :

petits bois . . .	1205 m <sup>3</sup> ,	soit	31 %
bois moyens . .	1603 »	»	41 »
gros bois . . .	1082 »	»	28 »
	3890 m <sup>3</sup>		

En 1927, le chêne comptait, dans les deux divisions qui nous occupent, 27 et 37 % du nombre des plantes dénombrées, son volume total se répartissant ainsi :

petits bois . . .	1121 m <sup>3</sup> ,	soit	29 %
bois moyens . .	1647 »	»	43 »
gros bois . . .	1084 »	»	28 »
	3852 m <sup>3</sup>		

Donc sensiblement comme lors de l'aménagement suivant.

Antérieurement à 1927, la distinction n'était pas faite entre les chênes et les autres feuillus, ce qui nous interdit de pousser la comparaison plus loin. En 1920 cependant, l'aménagiste remarque que le nombre des chênes, spécialement de gros diamètre, a sensiblement diminué durant la période précédente, ensuite de la réalisation de certains vieux arbres dont la cime était par trop étalée; le pourcentage des résineux était en augmentation. En effet, le chêne représentait encore, en 1903, 43 % du nombre total des tiges de ces deux forêts. La régression avait donc été importante durant ces vingt années, et il semble bien qu'antérieurement déjà le chêne avait tendance à disparaître, puisque l'aménagiste, M. W. Borel, signalait que « le hêtre tend à prendre la place de cette essence . . . qui devient trop rare dans notre région ».

Là s'arrêtent malheureusement les sources exactes en notre possession, l'aménagement précédent (1872) ayant laissé de côté ces boisés de plaine. L'aménagiste Perey signale cependant du chêne en Coison (vers

Six-Fontaines), d'où il a actuellement presque disparu, alors qu'il y dominait jadis. Il dit notamment : « A en juger par les troncs, il paraît qu'anciennement c'était une forêt de chêne mélangée de quelques sapins, qui insensiblement ont pris le dessus ».

Notons encore quelques repères sommaires :

Une feuille datée de 1836, non signée mais qu'on peut en toute certitude attribuer à l'inspecteur Perey, signale environ 35 poses, en 8 parcelles, qui « ont toutes été défrichées il y a plus ou moins longtemps ». Coison y est indiqué, à côté de Feurtille, Pipechat et Sépey, comme forêt de chêne.

Au début du siècle dernier, les mas signalés par Perey comme défrichés en 1836 existaient encore pour 25 poses, couverts de chêne pour la plus grande partie. Un demi-siècle auparavant, ces forêts devaient être encore plus étendues, puisqu'un état général de 1752 mentionne que « les bois de chesne de la plaine entremelés en plusieurs particules dans les pasturages cy-devant indiquez, qui n'ont jamais été toisés, peuvent contenir tous ensemble environ 100 poses. » Ces boisés, assez clairs, étaient pâturés régulièrement une fois les prés voisins « déflorés ».

D'autre part, lors des travaux de drainage entrepris par les « Améliorations foncières » dans les Marais de Baulmes et de Rances, on s'est heurté à plus d'une reprise à des troncs de chêne gisant à une profondeur variant de 1 à 2 m. sous la surface actuelle du sol. Ces troncs n'étaient que peu altérés, ce qui laisse supposer que leur séjour sous terre n'a pas été d'une très longue durée.

Tout permet donc de croire à l'existence, dans le passé, d'une vaste étendue marécageuse couverte d'une futaie claire de chêne dont les meilleurs morceaux ont été peu à peu défrichés par les habitants de Baulmes. Les chênes de Forel et de Coison se seraient ainsi trouvés sur le bord de ce mas et auraient formé, côté montagne, la limite atteinte par ces peuplements dans notre région, à environ 700 à 750 m. d'altitude.

Nous n'avons donc plus aujourd'hui que les restes de ce qui fut une grande forêt, restes se trouvant sur les parties les moins riches, dans les endroits où le rocher affleure ou sur les pentes assez raides. Le chêne s'y est maintenu, puisqu'il y forme encore près du tiers du peuplement, mais il y est très fortement concurrencé par les autres feuillus et surtout par le sapin blanc qui l'étouffe progressivement. Par ailleurs, dès qu'il a pu se libérer de cette étreinte et s'imposer à son entourage, le chêne présente, dans les endroits convenables, des dimensions et spécialement des formes très remarquables, prouvant qu'il est ici tout à fait en station et qu'il n'a rien d'un importé.

Notre devoir est ainsi clairement tracé : premièrement, sauver ce qui subsiste des arbres d'âge moyen, en intervenant partout où cela est nécessaire et en éliminant dès maintenant les sapins; ils sont du reste tous de très médiocre qualité, couverts de gui, et ne nous donnent guère que du bois de feu. Les groupes de rajeunissement de cette essence seront en outre presque systématiquement anéantis. De cette façon, seuls les sapins présentant quelque utilité, en abritant le fût des chênes, seront



conservés. Ensuite, il nous faudra intervenir dans les perchis de feuillus, en assurant l'avenir des brins de chêne qui s'y trouvent. Enfin, nous aurons la tâche importante de provoquer, à la première occasion, le rajeunissement de cette essence qui, sans aide, est vouée à un lent anéantissement.

G.-H. Bornand.

#### Sources.

- S. Combe. Contribution à l'étude de l'origine des forêts cantonales vaudaises, par. 2, Abbaye de Payerne. « J. F. S. » 1930, pp. 202 et suiv.
- K.-A. Meyer. Holzartenwechsel und frühere Verbreitung der Eiche in der Westschweiz. Annales de l'Inst. féd. de recherches forestières, t. XXI/2, pp. 349 et suiv., t. XXII/1, pp. 63 et suiv.
- Eug. Mottaz. Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud. Rouge, Lausanne 1921.
- Dictionnaire historique et biographique de la Suisse. Neuchâtel, t. 2 1924, t. 3 1926.
- Plans d'aménagement des forêts de Baulmes, 1872, 1903, 1920, 1927, 1938. Archives de Baulmes, ainsi que de nombreux renseignements aimablement communiqués par M. A. Burmeister, anc. prof. et archiviste à Payerne.

---

## NOS MORTS

---

### † Edouard Lozeron, inspecteur cantonal des forêts, à Neuchâtel 1880—1943

C'est le 11 février que le service forestier neuchâtelois a perdu son chef aimé et respecté. *Edouard Lozeron* est décédé après une longue et pénible maladie; nombreux ont été ses collègues et amis qui l'ont accompagné à son ensevelissement, dans le cimetière d'Auvernier, son village natal.

Edouard Lozeron fit ses premières études au gymnase de Neuchâtel; admirateur et ami de la nature, il fut attiré de bonne heure vers la vocation forestière et entra en 1898 à la section forestière de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich.

Nommé adjoint de l'arrondissement forestier du Val-de-Travers, en 1904, il eut la chance de travailler, durant deux ans, avec l'inspecteur Henri Biolley. Il passa ensuite à l'arrondissement des Montagnes neuchâteloises, qui s'étendait alors sur 35 km. sans moyens de transport pratiques et où, pendant 21 ans, il travailla à l'amélioration des forêts publiques et particulières. Sa tâche fut très pénible, car il eut à faire à de nombreux propriétaires particuliers, dont certains étaient alors des ennemis acharnés du service forestier.

En 1927, Edouard Lozeron remplaça Henri Biolley comme inspecteur cantonal des forêts, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort. Surmené, déjà affaibli par la maladie, il ne put supporter le travail considérable occasionné par l'application des nombreuses prescriptions sur l'économie